

Répertoire des aides et dispositifs à l'export **pour les entreprises françaises qui veulent exporter**

LE MOT DE LA DIRECTION

« Nous avons répertorié pour vous les dispositifs d'aides et d'accompagnement pour les entreprises françaises qui souhaitent exporter.

Que vous soyez primo exportateur ou exportateur confirmé, il existe en France de nombreux dispositifs de soutien pour ceux qui souhaitent faire le pari de l'export. Qu'ils soient nationaux locaux, chaque Région propose des dispositifs qui lui sont parfois propres, et nous sommes ravis de vous les partager.

*MULTIVALENTE accompagne depuis 25 ans les entreprises dans leur projet de développement à l'international. Nous savons que **l'export représente parfois des freins** notamment financiers, alors même que c'est un **levier de croissance incontournable** pour nos entreprises françaises.*

Vous souhaitez recruter une ressource dédiée ? Vous participez à des salons à l'étranger ? Vous avez besoin de traduire votre site ou d'adapter vos supports ? Il existe des solutions.

Nous avons pris soin d'examiner chaque région et de répertorier les dispositifs qui vous concernent. Nous avons essayé d'être le plus exhaustif possible, mais peut-être que certaines informations sont passées à travers nos filets. N'hésitez pas à nous les partager, et à nous contacter pour échanger. »

Rositsa STAYKOVA, DG Associée Multivalente

Pour vos développements à l'international : faites le bilan !

Ce questionnaire a pour objectif de vous aider à réfléchir et à vous poser les bonnes questions concernant votre activité à l'export et surtout d'évaluer vos perspectives de performance sur le(s) pays que vous souhaitez développer.



SOMMAIRE

Ile-de-France :

- [PM'Up Relance](#)
- [TP'Up Relance](#)

Normandie :

- [Impulsion Export](#)

Bretagne :

- [Pass Export Com](#)
- [Pass Export RH](#)
- [Pass Export VIE](#)
- [Pass Export Salon](#)

Hauts-de-France :

- [Programme Hauts-de-France Export \(PHFE\)](#)
- [Parcours E-commerce pour l'export](#)
- [Aide au Développement des Grandes Entreprises \(ADGE\)](#)
- [Programme Artisanal Régional International \(PARI\)](#)
- [Soutien à l'embauche en VIE](#)

SOMMAIRE

Pays-de-la-Loire :

- [Soutien à l'embauche en VIE](#)
- [Emploi Export](#)
- [Performance Export](#)
- [VIE](#)
- [Prospect Export](#)

Occitanie :

- [Accélérateur International BPI](#)
- [Contrat Entreprise d'Avenir International BPI](#)

Grand Est :

- [Aide aux salons et prospection internationale](#)
- [Soutien à l'engagement d'un VIE](#)
- [Parcours de Transformation Export](#)

Centre-Val de Loire :

- [Contrat d'Appui aux Projets \(CAP\) Développement - Export & Export Plus](#)
- [Contrat d'Appui aux Projets \(CAP\) Développement – Primo-exportateur](#)
- [Pass VIE](#)

SOMMAIRE

Bourgogne-Franche-Compte :

- [Dispositif Croissance : Aide Innov'Export](#)
- [Dispositif Croissance : Aide au recrutement de cadres et d'assistant\(e\)s export](#)
- [Aide au recrutement de VIE](#)
- [Aide aux actions collectives à l'international](#)
- [Pass'Export](#)

Nouvelle Aquitaine :

- [Pass'Export](#)
- [Talent'Export](#)
- [Cap International](#)
- [360 Export](#)
- [Fonds de coopération Québec / Hesse / Émilie-Romagne](#)

PACA :

- [VIE à Temps Partagé](#)
- [VIE à Temps Plein](#)

Corse :

- [U Pattu Impresamundu](#)
- [Cors'Export](#)

ILE-DE-FRANCE

PM'Up Relance

Objectifs et modalités :

Cette aide accompagne les PME dans des initiatives telles que :

- la diversification ou la réorientation vers des modèles économiques circulaires (éco-conception, remanufacturing, mobilité douce)
- la relocalisation ou l'implantation d'activités en Île-de France
- l'internationalisation des activités
- l'accroissement ou la modernisation des outils de production
- l'amélioration de la performance sociale.

Bénéficiaires éligibles :

Sont éligibles **les PME** et **ETI** qui :

- emploie au maximum 4 999 salariés,
- dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou le bilan total n'excède pas 2 milliards d'euros,
- ne sont pas affiliées à un groupe de dimension supérieure,
- possèdent au moins un établissement en Île-de-France.

Montant de l'aide :

L'aide prend la forme d'une **subvention** avec :

- un **plafond standard de 250 000 euros** ;
- un **plafond pouvant être exceptionnellement porté à 500 000 euros** pour les projets situés en zone de reconquête économique ou présentant un fort impact écologique avec un plan de transition ambitieux, et à **800 000 euros** lorsque l'aide joue un rôle déterminant pour l'équilibre économique de projets permettant la création ou la sauvegarde d'un nombre élevé d'emplois
- un **taux de prise en charge maximal de 50 %** des dépenses éligibles

Activités et dépenses éligibles :

Les dépenses éligibles comprennent :

- les investissements matériels et immatériel
- les prestations de conseil
- le dépôt et l'extension de brevets
- les recrutements structurants
- le développement international.

Contacts :

La Région Ile-de-France

- aides.economiques@iledefrance.fr
- 01 53 85 53 85

Liens vers l'aide :

- <https://www.teamfrance-export.fr/services/ile-de-france/pmup-relance>
- https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2021-10/pmup_relance.pdf

ILE-DE-FRANCE

TP'Up Relance

Objectifs et modalités :

Ce dispositif a pour objectifs principaux de:

- **encourager le développement pérenne et international des TPE :**
 - soutenir les investissements pour pérenniser l'activité
 - favoriser l'internationalisation, notamment par le recrutement et la participation à des salons
- **accroître la création et le maintien des emplois :**
 - encourager la création et la préservation d'emplois au sein des TPE franciliennes
- **financer un maximum de TPE et d'artisans franciliens :**
 - adapter l'aide au contexte économique actuel pour toucher un large éventail d'entreprises.

Bénéficiaires éligibles :

Sont éligibles **les TPE** qui :

- emploient **de 1 à moins de 10 salariés** (les entreprises artisanales sans salarié mais présentant un projet créateur d'emploi sont également éligibles),
- réalisent un chiffre d'affaires ou un bilan total n'excédant **pas 2 millions d'euros**,
- n'appartiennent pas à un groupe dépassant ces seuils,
- possèdent au moins un établissement en Île-de-France ou projettent d'en créer un dans le cadre du projet subventionné.

Montant de l'aide:

L'aide prend la forme d'une **subvention** avec:

- un plafond standard **de 55 000 euros**,
- une **possibilité de porter ce plafond à 82 500 euros** pour les projets localisés en zones de reconquête économique ou présentant un fort impact écologique avec un plan de transition ambitieux,
- un **taux de prise en charge maximal de 50 %** des dépenses éligibles.

Activités et dépenses éligibles :

1. Investissements matériels et immatériels :

- achat d'équipements et licences pour diversification ou modernisation de la production
- acquisition d'immobilisations (sous certaines conditions)

2. Conseil et accompagnement :

- services fournis par des experts externes sur stratégie, développement, transition écologique, etc.
- mission devant donner lieu à un livrable détaillé.

3. Développement à l'international :

- participation à des salons internationaux (location de stand, communication, traduction, acheminement de produits)
- recrutement d'un VIE
- prestations de conseil en développement export (études de marché, stratégie digitale, certification internationale).

Contacts :

La Région Ile-de-France

- aides.economiques@iledefrance.fr
- 01 53 85 53 85

Liens vers l'aide :

- <https://www.teamfrance-export.fr/services/ile-de-france/tpup-relance>
- <https://les-aides.fr/aide/Q0Ff3w/region-ile-de-france/tp-up-relance.html>



NORMANDIE

Impulsion Export

Objectifs et modalités :

Cette aide a pour principaux objectifs :

- soutenir les investissements liés à la préparation du projet (études, conseils, réglementations, adaptation de produits)
- financer les déplacements à l'international et la participation à des salons
- appuyer les actions de marketing et de communication adaptées aux marchés ciblés
- renforcer les compétences internes dédiées à l'internationalisation.

Bénéficiaires éligibles :

Sont éligibles les entreprises qui :

- ont **au moins un établissement** en Normandie,
- sont inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers
- relèvent des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie (informatique, numérique, logistique hors transport), des activités manufacturières, de l'agroalimentaire (hors annexe 1 du Traité de Rome) et du commerce de gros
- ont une situation financière saine, avec **des fonds propres positifs**
- sont à jour de **leurs obligations fiscales et sociales**
- réalisent la **majorité de leur chiffre d'affaires avec des professionnels** ou, si majoritairement avec des particuliers, ont une activité nationale ou internationale
- démontrent leur capacité à mener à bien leur projet de développement à l'international.

Impulsion Export

Montant de l'aide :

L'aide prend la forme d'une **subvention** avec :

- un **plafond standard de 75 000 € sur une période de 2 ans glissante** à compter de la date du vote de l'aide par l'AD Normandie.
- un taux d'intervention modulable en fonction de la typologie de l'entreprise, du projet et de son impact structurant pour le territoire, correspondant au **maximum à 50 % des coûts éligibles hors taxes**.
- une **bonification du taux d'intervention jusqu'à 80 %** pour les entreprises impactées par une situation exceptionnelle (par exemple, crise sanitaire ou conflit international).

Activités et dépenses éligibles :

Les dépenses éligibles comprennent :

- études, conseils, conformité réglementaire, adaptation de produits
- hébergements, billets d'avion (tarif économique), frais d'inscription, stands, y compris dans le cadre d'actions collectives à l'international
- outils promotionnels, sites web, traductions
- recrutement de collaborateurs liés à l'international (CDI ou CDD d'une durée minimale de 6 mois), VIE, alternants en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation à partir du Bac+4.

Impulsion Export

Contacts :

AD Normandie

- <https://adnormandie.fr/>
- 02 31 53 34 40

Liens vers l'aide :

- <https://www.normandie.fr/impulsion-export>
- <https://les-aides.fr/aide/QwGP3w/ad-normandie/impulsion-export-exception-pour-la-reliance-de-l-export.html>
- <https://adnormandie.fr/financements-aux-entreprises/impulsion-export/>



BRETAGNE

Pass Export Com

Pass Export Com

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à financer partiellement la traduction de supports de communication en langues étrangères, afin d'accroître la visibilité des entreprises bretonnes sur les marchés internationaux.

Bénéficiaires éligibles :

Sont éligibles les **TPE** et **PME** :

- de production
- de services aux entreprises de production, à l'exception des activités de négoce.

Pass Export Com

Montant de l'aide :

L'aide représente **30% des dépenses éligibles**, avec :

- un montant **minimum de 1 200 €** (pour des dépenses éligibles de 4 000 €)
- un **plafond de 9 000 €** (pour des dépenses éligibles de 30 000 €)

Activités et dépenses éligibles :

Les dépenses prises en charge incluent les traductions

- de sites internet en langues étrangères
- de notices techniques, emballages, brevets
- de brochures ou plaquettes présentant l'entreprise et/ou ses produits/services en langues étrangères
- d'encarts publicitaires dans des revues professionnelles éditées et publiées à l'étranger.

Contacts :

La Région Bretagne

Direction du développement économique – Service des Projets d'Entreprises

- projets.entreprises@bretagne.bzh
- 02 99 27 12 56

Liens vers l'aide :

- <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/pass-export-com/>
- <https://les-aides.fr/aide/UIFf3w/region-bretagne/pass-export-com.html>

BRETAGNE

Pass Export RH

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à accompagner les TPE et PME de production et de services aux entreprises de production qui recrutent, pour la première fois, un salarié dédié à l'export en temps partagé.

Bénéficiaires éligibles :

Sont éligibles les **TPE** et **PME** de production, de services aux entreprises de production, à l'exception des activités de négoce.

Les entreprises doivent également :

- ne pas disposer de service ou de personnel dédié à l'internationalisation
- avoir recourt à un groupement d'employeurs ou partager la ressource humaine dédiée à l'international avec une autre entreprise.

Pass Export RH

Montant de l'aide :

L'aide correspond à **50% des coûts salariaux chargés sur 12 mois**, frais inhérents au recours au groupement d'employeurs inclus, et est **plafonnée à 20 000 €**.

L'aide est limitée à un accompagnement par entreprise.

Contacts :

La Région Bretagne

Direction du développement économique – Service des Projets d'Entreprises

- projets.entreprises@bretagne.bzh
- 02 99 27 12 56

Liens vers l'aide :

- <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/pass-export-rh/>

BRETAGNE

Pass Export VIE

Pass Export VIE

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à favoriser le développement à l'export des TPE et PME en soutenant financièrement l'embauche d'un VIE, permettant ainsi aux entreprises de renforcer leur présence sur les marchés internationaux.

Bénéficiaires éligibles :

Sont éligibles les **TPE** et **PME** : de production, de services aux entreprises de production, à l'exception des activités de négoce.

Les entreprises doivent également :

- ne pas disposer de service ou de personnel dédié à l'internationalisation.
- avoir recourt à un groupement d'employeurs ou partager la ressource humaine dédiée à l'international avec une autre entreprise.

Pass Export VIE

Montant de l'aide :

L'aide correspond à **30% des indemnités versées par l'employeur du VIE** (hors frais de gestion Business France) **pendant les 18 premiers mois du contrat.**

L'aide est limitée à 3 VIE par entreprise.

Contacts :

La Région Bretagne

Direction du développement économique – Service des Projets d'Entreprises

- projets.entreprises@bretagne.bzh
- 02 99 27 12 56

Lien vers l'aide :

- <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/pass-export-vie/>

BRETAGNE

Pass Export Salon

Objectifs et modalités :

Cette aide a pour objectifs de :

- accompagner les entreprises dans leurs stratégies de développement
- promouvoir le savoir-faire des entreprises bretonnes sur des salons nationaux et internationaux
- renforcer la capacité d'innovation des entreprises et augmenter leur visibilité grâce à des événements clés
- soutenir les TPE de chantiers nautiques bretons dans leur positionnement sur des marchés de niche.

Pass Export Salon

Objectifs et modalités :

Les événements concernés incluent :

- les salons nautiques nationaux tels que le Salon du Grand Pavois de La Rochelle, le Nautic de Paris, Cannes, La Grande Motte et le Monaco Yacht Show.
- des salons internationaux tous secteurs confondus proposés dans le programme de Bretagne Commerce International.
- des événements nationaux et/ou internationaux sur des filières en développement, proposés dans le programme de Bretagne Développement Innovation.

Pass Export Salon

Bénéficiaires éligibles :

Sont éligibles les **TPE** et **PME** :

- De production
- De services aux entreprises de production.

Conditions d'éligibilité spécifiques :

- participation à des actions collectives à l'international (salons ou missions spécialisés, conventions d'affaires, etc.).
- inscription dans des actions collectives portées par BCI ou BDI dans le cadre d'un programme annuel prédéfini.

Pass Export Salon

Montant de l'aide :

Pour tous les bénéficiaires, l'aide correspond à **50% des dépenses éligibles**.

Cumul d'aides :

- Les entreprises peuvent être accompagnées au titre du PASS Salon au **maximum 2 fois pour une même action** (année de référence : 2014) et au **maximum 5 fois quel que soit les salons/missions et l'entité accompagnatrice** (Région Bretagne, Bretagne Commerce International et Bretagne Développement Innovation).
- Le plafond d'aides totales accordées au titre du Pass Salon par entreprise est de **20 000 €**.

Pass Export Salon

Activités et dépenses éligibles :

Les dépenses liées à la présence sur un salon, telles que :

- Stand
- Aménagement
- Inscription

Contacts :

La Région Bretagne

Direction du développement économique – Service des Projets d'Entreprises

- projets.entreprises@bretagne.bzh
- 02 99 27 12 56

Lien vers l'aide :

- <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/pass-salon/>

HAUTS-DE-FRANCE

Programme Hauts-de-France Export (PHFE)

Programme Hauts-de-France Export (PHFE)

Objectifs et modalités :

Cette aide a pour principaux objectifs de :

- faciliter l'accès au Programme France Export (PFE) et à sa déclinaison régionale, le Programme Hauts-de-France Export (PHFE)
- encourager le recours à de jeunes talents pour renforcer la présence des entreprises régionales à l'international grâce au dispositif de VIE
- simplifier l'accès à une gamme complète d'outils pour accompagner les entreprises sur toutes les thématiques essentielles de leur projet d'exportation, telles que l'information, la prospection, l'appui technique et la communication.

Programme Hauts-de-France Export (PHFE)

Bénéficiaires éligibles :

Le programme s'adresse aux :

- **PME artisanales régionales**
- **PME et PMI**
- **ETI**
- **Start-ups**

Programme Hauts-de-France Export (PHFE)

Montant de l'aide :

Le PHFE propose plusieurs formes d'accompagnement :

- **Financement de la participation aux salons internationaux :**
 - la Région prend en **charge 50% des coûts hors taxes liés à la présence des entreprises sur les salons internationaux** inscrits au Programme France Export.
- **Soutien au recrutement de VIE :**
 - la Région finance une partie de l'indemnité ainsi que des frais de gestion et de protection sociale pour tout VIE recruté pour une mission de 12 à 24 mois.
 - Le montant de cette **aide forfaitaire varie de 6 000 à 9 000 euros par VIE**, en fonction de l'indemnité mensuelle versée.
 - De plus, la Région **prend en charge 50% des prestations de recrutement du candidat et du coaching commercial du VIE**, proposées par Business France.

Programme Hauts-de-France Export (PHFE)

Contacts :

La Région Hauts-de-France

- 03 74 27 00 00

Lien vers l'aide :

- [https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif\(s\),export](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif(s),export)

HAUTS-DE-FRANCE

Parcours E-commerce pour l'export

Parcours E-commerce pour l'export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à accompagner les entreprises des Hauts-de-France dans le développement de leur stratégie e-commerce à l'international.

Ce programme couvre toutes les dimensions nécessaires pour réussir une démarche export via le digital, incluant :

- Offre et approche marché
- Aspects juridiques et réglementaires
- Techniques et logistique
- Paiement et formation
- Stratégie de communication et visibilité

Parcours E-commerce pour l'export

Bénéficiaires éligibles :

Les entreprises régionales du territoire Hauts-de-France.

Montant de l'aide :

L'aide prend la forme d'une **subvention** allant **jusqu'à 15 000 € HT**, financée par la Région Hauts-de-France via le Compte Individuel Export (CIE).

Parcours E-commerce pour l'export

Activités et dépenses éligibles :

- **Information et préparation** : méthodologie e-commerce export, outils, identification de partenaires.
- **Formation** : fondamentaux du e-commerce à l'export en une journée.
- **Digitalisation** : intégration du numérique pour optimiser les ventes en ligne.
- **Aspects juridiques et réglementaires** : audit et préconisations adaptées.
- **Marketing et communication** : stratégie digitale, visibilité, e-réputation.
- **Adaptation linguistique et culturelle** : traduction des documents et conditions générales de vente.
- **Logistique et douanes** : choix des partenaires logistiques et maîtrise des formalités douanières.

Parcours E-commerce pour l'export

Contacts :

Team France Export Hauts-de-France

- 03 59 56 22 70

CCI INTERNATIONAL Hauts-De-France

- 03 20 63 79 79

Lien vers l'aide :

- https://les-aides.fr/aide/WTU_3w/cci-international-hauts-de-france/parcours-e-commerce-pour-l-export.html

HAUTS-DE-FRANCE

Aide au Développement des Grandes Entreprises (ADGE)

Aide au Développement des Grandes Entreprises (ADGE)

Objectifs et modalités :

Cette aide a pour objectifs de :

- faciliter la prise de décision d'investissement en région Hauts-de-France pour des groupes nationaux et internationaux
- accompagner les entreprises dans des phases cruciales de leur développement, telles que le lancement de nouveaux produits, la conquête de nouveaux marchés ou l'expansion à l'international.

Bénéficiaires éligibles :

- **Grandes entreprises** ou **groupes** ne répondant pas à la définition de la PME au sens européen, implantés en région Hauts-de-France.

Aide au Développement des Grandes Entreprises (ADGE)

Montant de l'aide :

Le soutien financier peut prendre la forme d'une **subvention et/ou d'un prêt**.

Le montant de l'accompagnement est déterminé par la Région en fonction de :

- L'ampleur des besoins financiers liés au projet.
- La mobilisation d'autres sources de financement potentielles.
- L'implication financière du porteur de projet.
- Les aides publiques précédemment accordées à l'entreprise.
- L'intérêt régional du projet de développement.
- L'effet incitatif de l'aide.

Le montant total des aides publiques ne dépassera pas les limites fixées par les régimes d'aide ou les règlements européens applicables.

Aide au Développement des Grandes Entreprises (ADGE)

Activités et dépenses éligibles :

- **Investissements en matériel neuf de production respectueux de l'environnement :**
 - L'entreprise doit fournir une attestation démontrant que ces investissements ont un impact positif sur l'environnement.
- **Le projet doit représenter un programme d'investissement :**
 - Supérieur à 2 millions d'euros et/ou
 - Fortement créateur d'emplois, avec un minimum de 100 équivalents temps plein (ETP).

Les investissements et les emplois associés au projet doivent être maintenus pendant au moins 5 ans sur le territoire régional.

Aide au Développement des Grandes Entreprises (ADGE)

Contacts :

Hauts-de-France Entreprises

- entreprises@hautsdefrance.fr
- 0800 026 080 (numéro vert régional (appel gratuit))

La Région Hauts-de-France

- 03 74 27 00 00

Liens vers l'aide :

- https://les-aides.fr/aide/RjQ_3w/region-hauts-de-france/aide-au-developpement-des-grandes-entreprises.html
- <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif682>

HAUTS-DE-FRANCE

Programme Artisanal Régional International (PARI)

Programme Artisanal Régional International (PARI)

Objectifs et modalités :

Cette aide a pour objectifs de :

- Encourager les entreprises artisanales (moins de 10 salariés) à s'engager dans des démarches d'exportation et de développement international.
- Proposer un accompagnement personnalisé à travers des formations, des conseils et des outils adaptés pour réussir à l'export.

Bénéficiaires éligibles :

PME artisanales implantées dans la région Hauts-de-France.

Programme Artisanal Régional International (PARI)

Montant de l'aide :

- La Région Hauts-de-France **finance 90% du diagnostic.**
- Elle **prend en charge 50% des dépenses engagées dans le cadre du projet international, dans la limite de 5 000 € HT** selon le cas.

Activités et dépenses éligibles :

- **Actions de prospection :** missions commerciales, études de marché spécifiques, etc.
- **Communication internationale :** traduction de supports, adaptation de sites web, etc.

Programme Artisanal Régional International (PARI)

Contacts :

La Région Hauts-de-France

- 03 74 27 00 00

Lien vers l'aide :

- <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif945#:~:text=Le%20PARI%20est%20un%20programme,export%20et%20le%20d%C3%A9veloppement%20international>

HAUTS-DE-FRANCE

Soutien à l'embauche en VIE

Soutien à l'embauche en VIE

Objectifs et modalités :

Cette aide a pour objectifs de :

- Accompagner financièrement les entreprises souhaitant embaucher en VIE.
- Faciliter le développement à l'export des entreprises.
- Favoriser la formation et l'expérience des jeunes aux pratiques du commerce international en lien direct avec l'entreprise.

Bénéficiaires éligibles :

- Personnes morales de droit français disposant d'implantations ou de représentations à l'étranger.
- Entreprises françaises ayant un lien juridique avec une structure étrangère ou étant liées à cette dernière par un accord de partenariat.

Soutien à l'embauche en VIE

Montant de l'aide :

La Région Hauts-de-France accorde une **subvention forfaitaire** dépendant du coût du projet VIE pour une mission allant de 12 à 24 mois :

- **6 000 €** par projet VIE dans les villes où l'**indemnité mensuelle versée au VIE est inférieure à 2 500 €.**
- **9 000 €** par projet VIE dans les villes où l'**indemnité mensuelle versée au VIE est supérieure ou égale à 2 500 €.**

La subvention est réduite de 50 % pour le départ en mission d'un second VIE et des suivants pour la même entreprise et la même année calendaire.

Soutien à l'embauche en VIE

Contacts :

La Région Hauts-de-France

- 03 74 27 00 00

Lien vers l'aide :

- <https://entreprises.hautsdefrance.fr/Soutien-a-l-embauche-en-Volontariat-international-en-entreprise-VIE#:~:text=La%20R%C3%A9gion%20accorde%20une%20subvention,%E2%82%AC%20forfaitaire%20par%20projet%20V.I.E>

PAYS DE LA LOIRE

Soutien à l'embauche en VIE

Soutien à l'embauche en VIE

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Accompagner les entreprises dans les étapes clés de leur internationalisation, notamment la structuration de leur stratégie export, le déploiement opérationnel et commercial, ainsi que l'adaptation de leur communication.
- Fournir un soutien financier pour faciliter ces démarches sur une période de 24 mois.

Soutien à l'embauche en VIE

Bénéficiaires éligibles :

Sont éligibles les **TPE** et **PME** :

- Ayant une activité de production ou de services liés à la production industrielle
- Relevant de secteurs tels que : l'automobile, l'aéronautique, le nautisme, les constructions navales, le ferroviaire, la plasturgie-composites, la mécanique-métallurgie, la mode et les matériaux souples, l'électronique et l'informatique, l'énergie et l'environnement, le génie civil, la santé et les biotechnologies, le bois, le végétal spécialisé, l'agroalimentaire (hors produits relevant de l'annexe 1 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne), le cheval, et les industries culturelles et créatives.

Soutien à l'embauche en VIE

Montant de l'aide :

- **Subvention** couvrant **40% des dépenses éligibles**.
- Plafond de subvention : **17 500 € par période de 12 mois**.
- Minimum de dépenses éligibles par demande : **3 750 € HT**, correspondant à une **subvention minimale de 1 500 €**.

Soutien à l'embauche en VIE

Activités et dépenses éligibles :

- Frais de prestations de conseil en stratégie export ou marketing international réalisées par un prestataire extérieur.
- Études et informations sur les marchés, accompagnement juridique et fiscal.
- Frais liés à l'aménagement et à la livraison d'un stand clé en main lors de salons professionnels à l'étranger.
- Participation à des missions collectives régionales labellisées TFE Pays de la Loire.
- Prestations intellectuelles pour la prospection commerciale réalisées par un prestataire extérieur.
- Participation à des salons digitaux à dimension internationale et inscription à des e-vitrines internationales.
- Frais liés à l'adaptation de la communication pour les marchés cibles.

Soutien à l'embauche en VIE

Contacts :

La Région Pays de la Loire
Direction des affaires internationales

- 02 28 20 55 70
- dai@paysdelaloire.fr

Liens vers l'aide :

- <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/vie-pays-de-la-loire>
- <https://www.paysdelaloire.cci.fr/actualites/dispositif-vie-pays-loire>

PAYS DE LA LOIRE

Emploi Export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Encourager les entreprises à structurer leur démarche export en créant une fonction dédiée.
- Soutenir financièrement le recrutement d'un salarié en CDI chargé du développement international.

Bénéficiaires éligibles :

PME ayant :

- Un établissement ou une succursale en région Pays de la Loire avec une activité de production ou de services liés à la production.
- Au moins 3 ans d'existence.
- Un effectif compris entre 5 et 250 salariés.

Montant de l'aide :

- **Subvention** couvrant **50% de la rémunération annuelle brute** (hors charges) du salarié recruté, sur une période de 12 mois.
- Plafond de l'aide : **15 000 €**.

Activités et dépenses éligibles :

- Recrutement en CDI d'un salarié dédié au lancement d'un nouveau produit ou à l'introduction d'un produit existant sur un nouveau marché international.
- Le poste doit être une création de fonction spécifiquement orientée vers le développement international de l'entreprise.
- Les missions peuvent inclure des aspects commerciaux, techniques avant-vente ou d'aide à la vente dans le cadre du développement export.

Emploi Export

Contacts :

La Région Pays de la Loire
Direction des affaires internationales

- 02 28 20 55 70
- dai@paysdelaloire.fr

Liens vers l'aide :

- <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/emploi-export-pays-de-la-loire>
- <https://www.teamfrance-export.fr/services/pays-de-la-loire/emploi-export-pays-de-la-loire-renforcer-le-developpement>

PAYS DE LA LOIRE

Performance Export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Aider les entreprises à définir et organiser leur approche des marchés internationaux
- Soutenir les actions concrètes de prospection et de développement à l'étranger.
- Adapter les outils de communication pour les marchés cibles.

Performance Export

Bénéficiaires éligibles :

TPE et PME ayant une activité de production ou de services qualifiés à la production industrielle dans les filières suivantes :

- Automobile, aéronautique, nautisme, constructions navales, ferroviaire.
- Plasturgie-composites, mécanique-métallurgie.
- Mode et matériaux souples.
- Électronique et informatique.
- Énergie et environnement.
- Agroalimentaire
- Santé et biotechnologie.
- Bois (agenceurs, deuxième transformation, ameublement)

Montant de l'aide :

- **Subvention :** 40% des dépenses éligibles hors taxes.
- **Plafond des dépenses éligibles :** 17 500 € HT par période de 12 mois.
- **Plafond de l'aide :** 7 000 € sur 12 mois.
- **Durée d'éligibilité :** 24 mois, avec un maximum de 3 demandes sur cette période.
- **Montant minimal des dépenses par demande :** 3 750 € HT, correspondant à une subvention minimale de 1 500 €.
- **Participation à une mission collective régionale labellisée Team France Export Pays de la Loire :** subvention forfaitaire de 1 500 €, basée sur le devis transmis par l'entreprise.

Activités et dépenses éligibles :

1. Préparation :

- Études et informations sur les marchés.
- Accompagnement juridique et fiscal.
- Analyses marketing.
- Enquêtes financières.
- Services d'appels d'offres internationaux.
- Conseil pour adapter les produits aux normes d'importation.
- Frais de protection industrielle.
- Frais de certification alimentaire pour le pays visé.
- Enregistrement de la société auprès d'administrations étrangères.

Activités et dépenses éligibles :

2. Prospection :

- **Salons et missions à l'étranger :**
 - Frais d'aménagement et livraison d'un stand (clé en main, en collectif ou individuel).
 - Déplacements et hébergements pour la participation à des salons professionnels à l'étranger.
 - Déplacements et hébergements pour des missions de prospection commerciale à l'étranger.
 - Frais d'interprétariat.
 - Location de salles pour des présentations de produits à l'étranger.

Activités et dépenses éligibles :

3. Communication :

- Frais de traduction et d'adaptation de supports de communication (brochures, sites web) pour les marchés étrangers.

Performance Export

Contacts :

La Région Pays de la Loire

- Loire-Atlantique : 02 40 44 63 69
- Maine et Loire : 02 41 20 49 56
- Mayenne : 02 43 49 50 26
- Sarthe : 02 43 21 00 12
- Vendée : 02 51 45 32 32

- tfe@paysdelaloire.cci.fr

Liens vers l'aide :

- <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/performance-export-pays-de-la-loire>
- <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/performance-export-pays-de-la-loire>

PAYS DE LA LOIRE

VIE

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Encourager les entreprises à se développer sur les marchés internationaux en facilitant l'embauche de jeunes talents pour des missions à l'étranger.
- Offrir aux jeunes professionnels une expérience enrichissante à l'international, contribuant à leur développement de compétences.

Bénéficiaires éligibles :

Entreprises :

- Ayant un effectif compris entre 10 et 1 000 salariés.
- Exerçant une activité de production industrielle ou de services liés à la production industrielle, dans des secteurs tels que l'automobile, l'aéronautique, le nautisme, la plasturgie, la mécanique, la mode, l'électronique, l'énergie, le génie civil, la santé, le bois, le végétal spécialisé, l'agroalimentaire (hors produits relevant de l'annexe 1 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne), le cheval, et les industries culturelles et créatives.
- Disposant d'un établissement ou d'une succursale en région Pays de la Loire.
- Justifiant d'au moins 3 ans d'existence et de fonds propres positifs sur la dernière liasse fiscale.
- À jour de leurs obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires.

Montant de l'aide :

- **Subvention** couvrant **50% des indemnités du VIE**, plafonnée à **30 000 €**.
- Le soutien régional porte sur une **période de 12 mois**.

Contacts :

La Région Pays de la Loire
Direction des affaires internationales

- 02 28 20 55 70
- dai@paysdelaloire.fr

Lien vers l'aide :

- <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/vie-pays-de-la-loire>

PAYS DE LA LOIRE

Prospect Export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Accompagner les entreprises ligériennes dans leur conquête de nouveaux marchés internationaux en soutenant les démarches collectives de prospection commerciale.
- Encourage les entreprises à appréhender les marchés internationaux grâce à :
 - Une visibilité accrue en participant à des actions collectives,
 - L'échange d'expériences entre pairs,
 - Un soutien logistique et financier pour lever les freins liés au développement à l'international.

Prospect Export

Bénéficiaires éligibles :

Ce dispositif s'adresse aux :

- **PME** dont l'activité relève d'une filière d'excellence régionale et qui opèrent dans la production industrielle ou les services qualifiés à la production industrielle.
- **TPE** du secteur industriel ou des services liés à la production industrielle, dès lors qu'elles comptent au moins un salarié sur leur dernière liasse fiscale.
- Entreprises de la filière agroalimentaire, y compris la filière viticole, via le programme collectif Food'Loire (service de la Chambre d'Agriculture de Région).
- Entreprises de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires inférieur à 50 M€.

Une entreprise peut participer à un maximum de 2 missions par an.

Prospect Export

Montant de l'aide :

- **Programme de missions collectives opérées par la CCI des Pays de la Loire : 1 500 € d'aide forfaitaire**, sous réserve d'un devis minimum correspondant à cette somme HT.

Une entreprise ne peut bénéficier du soutien régional qu'une seule fois pour une mission dans un même pays.

Prospect Export

Montant de l'aide :

Programme opéré par Food'Loire (salons collectifs et autres actions) :

- Prise en charge partielle du coût de location du stand, dans la limite de 15 m².
- Taux de subvention selon la participation :
 - **50%** pour une **1ère participation**.
 - **40%** pour une **2ème participation**.
 - **30%** pour une **3ème participation**.

Au-delà de 3 participations à un même salon, il n'y a plus de prise en charge.

Prospect Export

Montant de l'aide :

Pour les autres actions collectives (missions de prospection, learning expeditions, etc.) :

- **50%** pour la **1ère participation**.
- **40%** pour la **2ème participation**.
- **30%** pour la **3ème participation**.

Cumul possible avec le dispositif « Performance Export » .

Prospect Export

Activités et dépenses éligibles :

Le programme de missions collectives comprend :

- Missions de prospection,
- Learning expeditions,
- Salons internationaux avec stand collectif.

Zones géographiques ciblées en 2025 :

- Arabie Saoudite (mai 2025),
- Japon (juin 2025),
- Europe du Sud (octobre 2025),
- Maroc (novembre 2025).

Prospect Export

Contacts :

La Région Pays de la Loire
Direction des affaires internationales

- 02 28 20 55 70
- dai@paysdelaloire.fr

Liens vers l'aide :

- <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/prospect-export>
- <https://les-aides.fr/aide/KVRP3w/region-des-pays-de-la-loire/prospect-export-programme-de-promotion-des-filieres-a-l-international.html>



OCCITANIE

Accélérateur International BPI

Accélérateur International BPI

Objectifs et modalités :

Cette aide a pour objectifs de :

- Renforcer la stratégie internationale des entreprises participantes en leur fournissant les outils nécessaires pour une expansion réussie à l'étranger.
- Offrir un accompagnement intensif sur 12 mois, combinant des missions de conseil, des formations et des mises en réseau pour assurer une préparation complète à l'internationalisation.

Accélérateur International BPI

Objectifs et modalités :

Le programme est structuré autour de **trois piliers principaux** :

1. Conseil :

- 10 jours de missions de conseil, incluant une mission de stratégie internationale réalisée par un consultant référencé par Bpifrance, ainsi qu'un suivi personnalisé assuré par un Responsable Conseil de Bpifrance.

Objectifs et modalités :

Le programme est structuré autour de **trois piliers principaux** :

2. Formation :

- 4 journées de formation dispensées par une grande école de commerce, couvrant des thématiques telles que l'évaluation de la capacité à se développer à l'international, la structuration pour un développement pérenne, le déploiement de la stratégie et du leadership à l'international, ainsi que la digitalisation et les risques associés.
- Accès à plus de 500 formations en e-learning via la plateforme Bpifrance Université.

Objectifs et modalités :

Le programme est structuré autour de **trois piliers principaux** :

3. Mise en réseau :

- Intégration dans un collectif d'entrepreneurs de la région, favorisant les échanges business et les partages d'expériences.
- Organisation d'une mission individuelle à l'international, opérée par Business France, pour rencontrer des prospects sur le marché ciblé.
- Participation à une journée dédiée aux rencontres avec l'écosystème de la Team France Export Occitanie et ses partenaires

Accélérateur International BPI

Bénéficiaires éligibles :

PME répondant aux critères suivants :

- Un chiffre d'affaires minimum de 2 millions d'euros,
- Un effectif d'au moins 10 collaborateurs,
- Au moins 3 ans d'existence.

Accélérateur International BPI

Montant de l'aide :

- Coût total du programme : **31 400 € HT**.
- Prise en charge par Bpifrance, la Région Occitanie et le FEDER : **16 400 € HT par entreprise, soit 52% du coût total**.
- Reste à charge pour l'entreprise : **15 000 € HT**, payable en 4 échéances trimestrielles de 3 750 € HT chacune.

Accélérateur International BPI

Activités et dépenses éligibles :

- **Missions de conseil :** élaboration et mise en œuvre de la stratégie internationale.
- **Formations :** sessions en présentiel et modules en e-learning axés sur l'internationalisation.
- **Missions de prospection :** rencontres avec des prospects sur les marchés cibles.
- **Rencontres avec l'écosystème :** participation à des événements et échanges avec des partenaires locaux et internationaux.

Accélérateur International BPI

Contacts :

Direction régionale de Toulouse :

- 05 61 11 52 00
- Directrice régionale : Anne-Cécile Brigot-Abadie

Direction régionale de Montpellier :

- 04 67 69 76 00
- Directrice régionale : Émilie Vidal

Siège social BpiFrance :

- 01 41 79 80 00

Lien vers l'aide :

- <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/accelerateur-international-occitanie>



OCCITANIE

Contrat Entreprise d'Avenir International BPI

Contrat Entreprise d'Avenir International BPI

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Accompagner les entreprises dans des projets structurants et créateurs d'emplois, en soutenant des transformations telles que :
 - Développement à l'international
 - Transformation environnementale et sociale
 - Transformation digitale ou technologique
 - Impact territorial
 - Souveraineté économique

Contrat Entreprise d'Avenir International BPI

Bénéficiaires éligibles :

Entreprises :

- Ayant plus d'un an d'existence (avec un premier bilan comptable)
- Employant jusqu'à 500 salariés (consolidation au niveau du groupe)
- Opérant dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du tourisme, des services aux entreprises (BtoB) ou du commerce de gros de produits fabriqués en Occitanie

Associations :

- Dont au moins 50% des ressources proviennent de la vente de biens ou de services

Contrat Entreprise d'Avenir International BPI

Montant de l'aide :

- **Subvention et/ou avance**
- Montant maximal : **Jusqu'à 300 000 €**, selon la taille et la localisation de l'entreprise

Activités et dépenses éligibles :

- **Investissements matériels** : Achat d'équipements neufs ou d'occasion garantis au minimum 6 mois
- **Immobilier** : Construction, extension ou modernisation de bâtiments
- **Études et prestations externes** : Liées au projet de transformation
- **Ressources humaines** : Coûts salariaux liés à la création d'emplois

Contrat Entreprise d'Avenir International BPI

Contacts :

La Région Occitanie

- 3010

Liens vers l'aide :

- <https://www.laregion.fr/Contrat-Entreprise-d-Avenir>
- <https://www.teamfrance-export.fr/services/occitanie/contrat-entreprise-avenir>
- <https://les-aides.fr/aide/cBVv3w/region-occitanie.contrat-entreprise-d-avenir.pdf>

GRAND EST

Aide aux salons et prospection internationale

Aide aux salons et prospection internationale

Objectifs et modalités :

Cette aide a pour objectifs de :

- Faciliter l'accès à de nouveaux marchés internationaux en encourageant la participation des entreprises à des salons professionnels, des missions de prospection et des rencontres d'affaires à l'étranger.

Bénéficiaires éligibles :

- **Entreprises de moins de 5 000 salariés** en situation financière saine et à jour de leurs cotisations fiscales et sociales.
- Activités concernées : production, construction, services aux entreprises, services numériques, artisanat d'art.

Aide aux salons et prospection internationale

Montant de l'aide :

- **Subvention** couvrant **jusqu'à 50% des dépenses éligibles, plafonnée à 8 000 €** par entreprise et par action.

Activités et dépenses éligibles :

Actions collectives telles que :

- Participation à des salons internationaux, en France (si de référence mondiale) ou à l'étranger.
- Missions thématiques de prospection à l'étranger, incluant accompagnement, organisation de rendez-vous avec des prospects et suivi des contacts commerciaux.
- Rencontres d'affaires ou d'acheteurs hors Europe.

Aide aux salons et prospection internationale

Activités et dépenses éligibles :

Dépenses éligibles :

- Coût net HT de réservation d'un stand équipé sur un salon, dans la limite de 20 m² par entreprise.
- Forfait de souscription à la mission de prospection ou de rencontre d'affaires, couvrant frais d'organisation, de déplacement et d'hébergement.

Aide aux salons et prospection internationale

Contacts :

La Région Grand Est

- 03 87 33 67 25
- export@grandest.fr

Liens vers l'aide :

- <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-aux-salons-prospection-internationale/>
- <https://les-aides.fr/aide/F5lf3w/region-grand-est/aide-aux-salons-et-prospection-internationale.html>

GRAND EST

Soutien à l'engagement d'un VIE

Soutien à l'engagement d'un VIE

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Renforcer les équipes export des entreprises du Grand Est en facilitant l'intégration de jeunes talents pour des missions internationales.
- Accompagner l'internationalisation des entreprises régionales en soutenant financièrement le recrutement de VIE.

Bénéficiaires éligibles :

- **PME** et **ETI** immatriculées dans le Grand Est, en situation financière saine et à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

Soutien à l'engagement d'un VIE

Montant de l'aide :

- **Subvention** couvrant **50% des dépenses éligibles, plafonnée à 15 000 €** par VIE et par an.
- **Bonus formation** : remboursement jusqu'à 50% des frais de formation aux enjeux environnementaux du VIE, dans la limite de 3 000 €.

Cumul possible avec d'autres aides liées à l'export, telles que le Parcours de transformation Export ou les aides aux salons et missions de prospection internationale.

Soutien à l'engagement d'un VIE

Activités et dépenses éligibles :

- Indemnités du VIE sur les 12 premiers mois de sa mission.
- Frais de couverture sociale et de gestion liés au VIE.
- Frais de formation aux enjeux environnementaux en lien avec les activités du VIE (sur présentation d'un devis émis par l'organisme de formation).

Contacts :

La Région Grand Est

- Nathalie MANSOURA
- 03 87 33 67 25
- export@grandest.fr

Lien vers l'aide :

- <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2021/02/annexe-20-soutien-a-lengagement-dun-vie.pdf>



GRAND EST

Parcours de Transformation Export

Parcours de Transformation Export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Accompagner les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie export, en leur fournissant des outils adaptés à leur niveau d'expérience.
- Proposer un parcours personnalisé, articulé en plusieurs phases, incluant diagnostics, formations et accompagnements spécifiques.

Bénéficiaires éligibles :

- **PME** et **ETI** immatriculées dans la région Grand Est, en situation financière saine et à jour de leurs obligations fiscales et sociales.
- **Entreprises néo-exportatrices, primo-exportatrices** (réalisant moins de 15% de leur chiffre d'affaires à l'export), **exportatrices intermédiaires** (moins de 30% du CA à l'export) **ou exportatrices aguerries** souhaitant consolider leur présence sur de nouveaux marchés.

Parcours de Transformation Export

Montant de l'aide :

- **Phase préparatoire** : Les prestations sont entièrement financées par la Région et le FEDER, représentant une valeur **de 7 606 € HT** pour les néo-primo et exportateurs intermédiaires.
- **Phase opérationnelle** : Les prestations sont **financées à hauteur de 50%**, avec une **subvention de 2 159,50 € sur un coût total de 4 319 € HT** pour l'accompagnement personnalisé des néo-primo et exportateurs intermédiaires.
- **Chèque export** : Une aide supplémentaire pouvant atteindre 10 000 € pour financer les premières dépenses du programme de développement international, destinée aux néo, primo et exportateurs intermédiaires.

Parcours de Transformation Export

Activités et dépenses éligibles :

- **Phase préparatoire :**
 - **Diagnostic de maturité export :** Évaluation du potentiel export de l'entreprise.
 - **Ciblage de marchés :** Identification des marchés étrangers prioritaires.
 - **Plan d'actions export :** Élaboration d'une stratégie opérationnelle pour aborder les marchés ciblés.
- **Phase opérationnelle :**
 - **Accompagnement personnalisé :** Soutien sur des thématiques spécifiques telles que la stratégie, le développement commercial, les aspects réglementaires, juridiques et l'administration des ventes.
 - **Accélérateur Zone Rhénane :** Programme réservé aux exportateurs aguerris pour renforcer leur présence dans cette zone économique

Parcours de Transformation Export

Contacts :

La Région Grand Est – CCI International Grand Est

- 03 87 33 67 25
- parcoursexport@grandest.cci.fr

Liens vers l'aide :

- <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/parcours-transformation-export/>
- <https://les-aides.fr/aide/cWJf3w/region-grand-est/parcours-de-transformation-export.html>

CENTRE-VAL DE LOIRE

**Contrat d'Appui aux Projets (CAP)
Développement - Export & Export Plus**

Contrat d'Appui aux Projets (CAP) Développement - Export & Export Plus

Objectifs et modalités :

Cette aide pour objectifs de :

- **Volet Export** : Accompagner les PME peu ou irrégulièrement exportatrices (moins de 20% du chiffre d'affaires global à l'export) dans leur primo-développement à l'international.
- **Volet Export Plus** : Soutenir les PME et groupes dans la mise en œuvre de leur stratégie export et leur programme de développement à l'international.

Contrat d'Appui aux Projets (CAP) Développement - Export & Export Plus

Bénéficiaires éligibles :

- **Volet Export : PME** implantées en région Centre-Val de Loire, exerçant dans les secteurs industriel, artisanal, des services à l'entreprise et du tourisme, et réalisant moins de 20% de leur chiffre d'affaires global à l'export.
- **Volet Export Plus : PME ou groupes** répondant aux mêmes critères d'immatriculation et de secteur d'activité, sans condition spécifique liée au pourcentage du chiffre d'affaires à l'export.

Contrat d'Appui aux Projets (CAP) Développement - Export & Export Plus

Montant de l'aide :

- **Volet Export : Subvention** couvrant **jusqu'à 50% des dépenses éligibles HT**, avec une aide **minimale de 2 500 € et maximale de 20 000 €**.
- **Volet Export Plus : Avance remboursable à taux zéro** couvrant **jusqu'à 40% des dépenses éligibles HT**, avec une aide **minimale de 24 000 € et maximale de 400 000 €**.

Activités et dépenses éligibles :

Volet Export :

- Création ou édition de supports de communication multilingues (sites internet, documentation commerciale, notices techniques).
- Participation à des salons, manifestations professionnelles internationales ou missions de prospection commerciale (hors opérations déjà financées par la Région, telles que les actions collectives de Dev'Up, salons en France, etc.).
- Frais de conseil liés au primo-développement (études de marché sur zones ciblées, conseils juridiques, études de partenariat, etc.).
- Dépôt de marques ou de brevets.

Activités et dépenses éligibles :

Volet Export Plus :

- Frais de voyages, séjours et rémunérations des salariés de l'entreprise sur les zones ciblées.
- Formation du personnel du service export.
- Conseils liés à la stratégie de développement (études de marché, conseils juridiques, études de partenariat, etc.).
- Participation à des manifestations professionnelles internationales.
- Création ou édition de supports de communication multilingues.
- Frais de réception et de stages en France.
- Dépôt de marques et brevets à l'étranger.

Contrat d'Appui aux Projets (CAP) Développement - Export & Export Plus

Contacts :

La Région Centre-Val de Loire – Conseil Régional du Centre

- 02 38 70 30 30

Liens vers l'aide :

- <https://les-aides.fr/aide/UDaf3w/region-centre-val-de-loire/contrat-d-appui-aux-projets-cap-developpement-volet-export-export-plus.html>

CENTRE-VAL DE LOIRE

**Contrat d'Appui aux Projets (CAP)
Développement – Primo-exportateur**

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Soutenir les programmes de primo-développement à l'international, y compris au sein des 26 autres membres de l'Union européenne.

Bénéficiaires éligibles :

Nouveaux exportateurs, définis comme des entreprises :

- Très peu exportatrices (moins de 5 % de leur chiffre d'affaires global à l'export).
- Ou très irrégulièrement exportatrices (absence d'exercices successifs avec plus de 5 % du chiffre d'affaires global à l'export).

Contrat d'Appui aux Projets (CAP) Développement - Primo-exportateur

Montant de l'aide :

- **Subvention** couvrant **jusqu'à 50 % du programme éligible, plafonnée à 30 000 €** sur une période de 3 ans.
- Versement effectué en une ou deux fois, selon la nature du projet.

Activités et dépenses éligibles :

- Frais de création et d'édition des supports de communication.
- Participation à des salons.
- Missions de prospection commerciale.
- Frais de conseil liés au primo-développement (études de marché sur des zones ciblées, conseils juridiques, études de partenariat, etc.).
- Recrutement d'un VIE, d'un cadre export ou d'un assistant export (coût salarial chargé).

Contrat d'Appui aux Projets (CAP) Développement - Primo-exportateur

Contacts :

La Région Centre-Val de Loire – Conseil Régional du Centre

- 02 38 70 30 30

CCI Centre-Val de Loire – Team France Export

- **Responsable International** : Evelyne Mavrikios
- 07 62 77 46 10
- evelyne.mavrikios@centre.cci.fr

Lien vers l'aide :

- <https://subventions.fr/guide-des-aides/cap-developpement-transmission-centre-volet-primo-exportateur/>

CENTRE-VAL DE LOIRE

Pass VIE

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Encourager l'internationalisation des entreprises et structures régionales en facilitant l'intégration de jeunes talents pour des missions à l'étranger.

Bénéficiaires éligibles :

- **PME-PMI** implantées et exerçant en Centre-Val de Loire, immatriculées au Registre National des Entreprises (RNE).
- **SCIC** et **SCOP** basées dans la région.
- **Structures d'animation et de soutien aux filières régionales** (pôles de compétitivité, clusters, associations, Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial) implantées en Centre-Val de Loire.

Pass VIE

Montant de l'aide :

- **Subvention** couvrant **jusqu'à 50% des dépenses éligibles**, plafonnée à **15 000 €** par mission VIE.

Activités et dépenses éligibles :

- Indemnités du VIE pour une mission d'au moins 12 mois.
- Frais de gestion et de protection sociale liés au VIE.

Pass VIE

Contacts :

La Région Centre-Val de Loire – Direction Europe et International

- 02 38 70 28 14
- cooperation-europe-internationale@centrevaleloire.fr

Lien vers l'aide :

- <https://www.centre-valde Loire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/pass-volontaire-international-en-entreprise-vie>

BOURGOGNE-FRANCHE-COMPTE

Dispositif Croissance : Aide Innov'Export

Dispositif Croissance : Aide Innov'Export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Consolider la trésorerie des entreprises portant un nouveau projet stratégique, en facilitant leur développement à l'international et leur capacité d'innovation.

Bénéficiaires éligibles :

- **PME** localisées en Bourgogne-Franche-Comté, exerçant dans des secteurs d'activités éligibles (à vérifier dans le règlement d'intervention).

Dispositif Croissance : Aide Innov'Export

Montant de l'aide:

- **Avance remboursable à taux zéro sans garantie**, comprise **entre 20 000 € et 200 000 €**, plafonnée au niveau des fonds propres de l'entreprise, encours inclus.
- **Condition de financement** : pour chaque euro apporté par la collectivité, l'entreprise doit apporter au moins un euro en fonds propres et obtenir au moins un euro de prêt bancaire moyen ou long terme.

Activités et dépenses éligibles :

- Projets stratégiques s'inscrivant dans la durée, notamment ceux liés à l'exportation et à l'innovation.

Dispositif Croissance : Aide Innov'Export

Contacts :

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

- 03 80 44 66 00

Lien vers l'aide :

- <https://les-aides.fr/aide/RpKP3w/region-bourgogne-franche-comte/aide-a-la-creation-croissance-transmission-dispositif-croissance.html>

BOURGOGNE-FRANCHE-COMPTE

**Dispositif Croissance : Aide au recrutement de
cadres et d'assistant(e)s export**

Dispositif Croissance : Aide au recrutement de cadres et d'assistant(e)s export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Faciliter le recrutement de cadres ou d'assistant(e)s export en contrat à durée indéterminée (CDI) pour renforcer la présence des entreprises sur les marchés internationaux.

Dispositif Croissance : Aide au recrutement de cadres et d'assistant(e)s export

Bénéficiaires éligibles :

PME localisées en Bourgogne-Franche-Comté, relevant des secteurs suivants :

- Industrie, production, transformation
- Commerce de gros inter-entreprises (B2B)
- Services innovants (numérique, informatique, digitalisation ou moyens exclusifs de production)
- Prestations de services techniques à l'industrie (cabinets d'étude et d'ingénierie, hors assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre)
- Logistique (hors activités de transport et de stockage)

Dispositif Croissance : Aide au recrutement de cadres et d'assistant(e)s export

Montant de l'aide :

- **Avance remboursable à taux zéro**, correspondant au salaire chargé de la première année, **plafonnée à 50 000 €**.
- Déblocage de l'avance conditionné à une communication externe sur l'aide régionale.
- **Fin du dispositif : 31 décembre 2026**

Activités et dépenses éligibles :

- Coût salarial brut annuel chargé du cadre ou de l'assistant(e) export recruté(e) en CDI.

Dispositif Croissance : Aide au recrutement de cadres et d'assistant(e)s export

Contacts :

La Région Bourgogne-Franche-Comté

- Pour les départements 21, 58, 71 et 89 : myriam.bardinet@bourgognefranchecomte.fr
- Pour les départements 25, 70, 39 et 90 : georgette.jurcic@bourgognefranchecomte.fr ou martine.roussel@bourgognefranchecomte.fr

Liens vers l'aide :

- <https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/298>
- <https://www.teamfrance-export.fr/services/bourgogne-franche-comte/aide-au-recrutement-de-cadres-et-assistants-export>

BOURGOGNE-FRANCHE-COMPTÉ

Aide au recrutement de VIE

Aide au recrutement de VIE

Objectifs et modalités :

Cette aide à pour objectifs de :

- Accompagner la mise en place d'un VIE sur une zone géographique à prospecter ou à développer dans le cadre d'une stratégie clairement identifiée.
- Soutenir les démarches de structuration interne afin d'accroître la compétitivité des entreprises par la réalisation d'une avance en trésorerie du coût de ces démarches dans l'attente du retour sur investissement.

Aide au recrutement de VIE

Bénéficiaires éligibles :

- **PME** de moins de 250 salariés, avec un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 M€ ou un total de bilan annuel n'excédant pas 43 M€, relevant des secteurs suivants :
 - Industrie, production, transformation
 - Commerce de gros inter-entreprises (B2B)
 - Services innovants (numérique, informatique, digitalisation ou moyens exclusifs de production).
 - Prestations de services techniques à l'industrie (cabinets d'étude et d'ingénierie, hors assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre)
 - Logistique (hors activités de transport et de stockage)
- **Entreprises du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)** relevant de ces secteurs d'activités.

Aide au recrutement de VIE

Montant de l'aide :

Subvention forfaitaire de :

- **5 000 €** pour un contrat de **12 mois**.
- **7 500 €** pour un contrat de **18 mois**.
- **10 000 €** pour un contrat **de 24 mois**.

Une entreprise peut solliciter cette aide pour 2 VIE au maximum.

Activités et dépenses éligibles :

- Coût salarial brut annuel chargé du cadre ou de l'assistant(e) export recruté(e) en CDI.

Aide au recrutement de VIE

Contacts :

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

- 03 81 61 61 61

Liens vers l'aide :

- <https://les-aides.fr/aide/RwgP3w/region-bourgogne-franche-comte/dispositif-croissance-aide-au-recrutement-de-volontariat-international-en-entreprise.html>
- <https://www.teamfrance-export.fr/services/bourgogne-franche-comte/aide-au-recrutement-de-volontariat-international-en>

BOURGOGNE-FRANCHE-COMPTE

Aide aux actions collectives à l'international

Aide aux actions collectives à l'international

Objectifs et modalités :

Cette aide à pour objectifs de:

- Mettre en place des programmes régionaux d'actions collectives à l'international, concertés avec les filières, groupements et pôles de compétitivité présents sur le territoire.
- Proposer des actions individualisées à l'international (accompagnement, services, prestations) en faveur des PME de Bourgogne-Franche-Comté.

Bénéficiaires éligibles :

- **Structures porteuses** en charge d'un programme d'actions collectives portant sur l'internationalisation des entreprises régionales.
- **Entreprises de la Région Bourgogne-Franche-Comté** souhaitant participer à des manifestations professionnelles à l'étranger ou à des missions de prospection

Aide aux actions collectives à l'international

Montant de l'aide :

- **Subvention** versée à l'organisateur de l'action collective, **couvrant jusqu'à 50%** des dépenses relatives à la mise en œuvre du programme d'actions à l'export.
- **Part privée obligatoire** : au minimum 50% pour les actions collectives.

Limites :

- Pour chaque entreprise, l'aide est limitée à 3 participations à un même salon.
- La 4^e participation se verra appliquer un taux d'aide divisé par deux. Au-delà de la 4^e participation, aucune aide régionale ne sera possible.

Aide aux actions collectives à l'international

Activités et dépenses éligibles :

- Frais liés aux salons (aménagement de stands, location d'espaces).
- Frais de déplacement liés aux actions internationales.
- Frais de communication collective associés aux événements.

Contacts :

La Région Bourgogne-Franche-Comté

- Pour les départements 21, 58, 71 et 89 : myriam.bardinet@bourgognefranchecomte.fr
- Pour les départements 25, 70, 39 et 90 : georgette.jurcic@bourgognefranchecomte.fr ou martine.roussel@bourgognefranchecomte.fr

Liens vers l'aide :

- <https://les-aides.fr/aide/Fylv3w/region-bourgogne-franche-comte/aide-aux-actions-collectives-a-l-international.html>
- <https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/248>

BOURGOGNE-FRANCHE-COMPTE

Pass'Export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Accompagner les PME de Bourgogne-Franche-Comté dans leurs démarches de prospection internationale et de commercialisation à l'export afin de cibler de nouveaux marchés.

Bénéficiaires éligibles :

PME exerçant dans les secteurs suivants :

- Industrie
- Artisanat de production
- Commerce de gros interentreprises (B2B)
- Services innovants (numérique, informatique, digitalisation)
- Prestations techniques à l'industrie (cabinets d'étude, ingénierie, logistique)
- Activités contribuant au rayonnement touristique (hors hébergement)
- BTP (uniquement en complément d'autres dispositifs ciblant les TPE)
- Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) relevant des secteurs ci-dessus

Pass'Export

Montant de l'aide :

- **Subvention**
- Taux d'intervention : **50% des dépenses éligibles.**
- Plafond de l'aide : **15 000 €** (soit une base de dépenses maximum de 30 000 €).

Activités et dépenses éligibles :

- **Participation à des salons et manifestations internationales :**
 - Frais de stand aménagé.
 - Déplacement et hébergement (limité à une personne par entreprise).
 - Communication en langue étrangère (site internet, plaquettes, brochures).
- **Actions de suivi des salons et missions à l'étranger :**
 - Frais de déplacement et d'hébergement (limité à une personne par entreprise).
- **Frais d'homologation et de mise aux normes pour l'export hors UE.**

Pass'Export

Contacts :

La Région Bourgogne-Franche-Comté

- 09 70 28 90 00

Liens vers l'aide :

- <https://les-aides.fr/aide/cBef3w/region-bourgogne-franche-comte/pass-export.html>
- <https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/398>

NOUVELLE AQUITAINE

Pass'Export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Soutenir les entreprises primo-exportatrices de Nouvelle-Aquitaine en les aidant à structurer leur démarche export et à réaliser leurs premières approches d'un marché étranger.

Bénéficiaires éligibles :

- **Start-ups** et **PME** dont le chiffre d'affaires export représente moins de 10% du chiffre d'affaires total.
- Entreprises ne présentant pas encore de stratégie export définie.
- Entreprises ayant réalisé un diagnostic export préalable avec un Référent Team France Export.
 - Ce diagnostic permet d'évaluer l'aptitude de l'entreprise à exporter et d'établir des préconisations adaptées.

Pass'Export

Montant de l'aide :

- **Subvention couvrant jusqu'à 80% des coûts HT éligibles.**
- **Plafond de l'aide : 20 000 €.**

Activités et dépenses éligibles :

Le programme de premier développement export doit avoir une durée de 18 mois et peut inclure :

1. Recours à des compétences externes :

- Formations spécifiques à l'export.
- Conseils pour structurer la démarche export.
- Accompagnement par des experts à l'international.

2. Actions de développement international :

- Communication et marketing international.
- Prospection commerciale sur les marchés étrangers.
- Suivi commercial et accompagnement post-prospection.

Pass'Export

Contacts :

La Région Nouvelle-Aquitaine

- 05 57 57 80 00

Lien vers l'aide :

- <https://subventions.fr/guide-des-aides/pass-export/>

NOUVELLE AQUITAINE

Talent'Export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Renforcer les compétences export des entreprises en facilitant le recrutement de collaborateurs spécialisés ou en externalisant la force commerciale à l'étranger.

Bénéficiaires éligibles :

- **Start-ups, PME et ETI** de Nouvelle-Aquitaine présentant une stratégie de développement à l'international.
- Centres de transfert de technologie de plus de 5 ans.

Conditions particulières :

- Transmission d'une stratégie de développement à l'international au moment de la demande, pouvant être établie avec l'appui d'un référent CCI International.
- Réalisation préalable d'un diagnostic export par un Référent CCI International pour les sociétés de production agricole ou artisanale.
- Inéligibilité des candidats salariés de l'entreprise, des membres de la famille directe du dirigeant ainsi que des actionnaires.

Montant de l'aide :

Subvention couvrant **jusqu'à 50% des dépenses éligibles HT**, avec des plafonds de :

- **50 000 €** pour le recrutement d'un cadre export.
- **20 000 €** pour l'embauche d'un VIE.
- **15 000 €** pour l'externalisation de la force commerciale export.

Activités et dépenses éligibles :

- Recrutement en CDI d'un cadre export permanent à temps plein apportant une fonction nouvelle à l'entreprise : prise en charge du salaire brut annuel chargé.
- Embauche de VIE : prise en charge des indemnités sur une période de 12 à 24 mois et d'un billet d'avion aller-retour.
- Externalisation commerciale à l'étranger : prise en charge des honoraires sous la forme d'un forfait mensuel sur une période de 12 mois maximum.

Talent'Export

Contacts :

La Région Nouvelle-Aquitaine

- 05 57 57 80 00

Liens vers l'aide :

- [https://www.fonds-publics.fr/aides/talent-export#:~:text=Le%20dispositif%20Talent'Export%20offre,un%20VIE%20\(20%20000%20%E2%82%AC\)](https://www.fonds-publics.fr/aides/talent-export#:~:text=Le%20dispositif%20Talent'Export%20offre,un%20VIE%20(20%20000%20%E2%82%AC))
- <https://les-aides.fr/aide/cQgf3w/region-nouvelle-aquitaine/360-export.html>

NOUVELLE AQUITAINE

Cap International

Cap International

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

Accompagner les entreprises de Nouvelle-Aquitaine ayant une stratégie de développement à l'international ou celles ayant déjà bénéficié du Pass'Export, dans :

- La consolidation de leurs marchés.
- La réorientation de leur stratégie internationale.
- L'approche de nouveaux marchés.

Cap International

Bénéficiaires éligibles :

- **Start-ups, PME et ETI** de Nouvelle-Aquitaine.
- **Centres de transfert de technologie** de plus de 5 ans.
- **Entreprises de plus de 100 salariés** : doivent disposer d'une équipe export dédiée.
 - Si l'entreprise ne dispose pas d'une équipe export, l'aide est conditionnée au recrutement d'un cadre export, pouvant être financé par la Région sur les 12 premiers mois.

Montant de l'aide :

- **Subvention** couvrant **jusqu'à 50% des dépenses HT éligibles**.
- Plafond de l'aide : **100 000 €**.

Activités et dépenses éligibles :

Le programme de développement à l'international financé doit avoir une durée maximum de 24 mois et inclure :

1. Recours à des compétences externes :

- Formation spécifique à l'export
- Conseils et accompagnements pour structurer la stratégie export
- Communication et marketing international
- Prospection commerciale sur les marchés étrangers
- Suivi commercial après prospection

2. Frais immatériels préalables à un projet d'implantation à l'international.

Cap International

Contacts :

La Région Nouvelle-Aquitaine

- 05 57 57 80 00

Lien vers l'aide :

- <https://www.fonds-publics.fr/aides/cap-international>

NOUVELLE AQUITAINE

360 Export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

Accompagner les entreprises dans leur développement international en leur proposant un ensemble de solutions adaptées à leurs besoins :

- Définir une stratégie de développement à l'international.
- Approcher de nouveaux marchés.
- S'implanter à l'étranger.

Bénéficiaires éligibles :

- **Start-up, TPE, PME et ETI** situées en Nouvelle-Aquitaine, ayant un projet de développement international.

Montant de l'aide :

Subvention couvrant **jusqu'à 50% des dépenses éligibles, plafonnée à 130 000 €** sur une période maximale de 24 mois.

Cette subvention se décompose en deux :

- **Jusqu'à 100 000 €** pour les frais liés au recours à des prestations externes nécessaires au développement international (formation, conseil, prospection, communication, frais immatériels préalables à un projet d'implantation).
- **Jusqu'à 30 000 €** pour les frais d'indemnité liés au recrutement d'un VIE sur une période de 12 à 24 mois.

360 Export

Activités et dépenses éligibles :

- Frais liés au recours à des prestations externes : formation, conseil, prospection, communication, frais immatériels préalables à un projet d'implantation.
- Frais d'indemnité du VIE sur une période de 12 à 24 mois.

Contacts :

La Région Nouvelle-Aquitaine

- 05 57 57 80 00

Liens vers l'aide :

- <https://les-aides.fr/aide/cQgf3w/region-nouvelle-aquitaine/360-export.html>
- <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/360-export>

NOUVELLE AQUITAINE

Fonds de coopération Québec / Hesse / Émilie-Romagne

Fonds de coopération Québec / Hesse / Émilie-Romagne

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Renforcer les échanges et les collaborations entre la Nouvelle-Aquitaine et ses régions partenaires : le Québec (Canada), la Hesse (Allemagne) et l'Émilie-Romagne (Italie).
- Ce fonds soutient des projets de coopération bilatéraux ou multilatéraux impliquant ces régions sur diverses thématiques.

Bénéficiaires éligibles :

- **Associations et entreprises** ayant leur siège en Nouvelle-Aquitaine.

Fonds de coopération Québec / Hesse / Émilie-Romagne

Montant de l'aide :

La **subvention** peut couvrir **jusqu'à 50% des dépenses éligibles** réalisées par le bénéficiaire en Nouvelle-Aquitaine.

Activités et dépenses éligibles :

Avec le Québec :

- Développement économique et innovation
- Éducation et formation professionnelle
- Recherche et enseignement supérieur
- Culture
- Environnement et développement durable

Activités et dépenses éligibles :

Avec la Hesse et l'Émilie-Romagne :

- Enseignement supérieur et recherche.
- Éducation et formation professionnelle
- Culture
- Environnement et développement durable
- Économie
- Échanges citoyens

Fonds de coopération Québec / Hesse / Émilie-Romagne

Contacts :

La Région Nouvelle-Aquitaine - Direction de la Coopération du Pôle aux Affaires Européennes et Internationales.

- 05 57 57 86 41

Liens vers l'aide :

- https://les-aides.fr/aide/SSL_3w/region-nouvelle-aquitaine/appel-a-projets-fonds-de-cooperation-quebec-hesse-emilie-romagne.html
- <https://www.fonds-publics.fr/aides/appel-a-projets-fonds-de-cooperation-quebec-hesse-emilie-romagne>



PACA

VIE à Temps Partagé

VIE à Temps Partagé

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Faire bénéficier aux PME de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur des compétences d'un VIE, tout en partageant son temps entre 2 à 3 entreprises.
- Aider les entreprises souhaitant développer leur activité à l'international sans supporter seules la totalité du coût d'un VIE.

VIE à Temps Partagé

Bénéficiaires éligibles :

Entreprises éligibles :

- **PME** implantées en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Moins de 250 salariés
- Chiffre d'affaires inférieur à 50 M€
- Activité de production ou de services
- À jour de leurs obligations fiscales et sociales
- Ayant une stratégie d'exportation et de développement international

VIE à Temps Partagé

Bénéficiaires éligibles :

Candidats éligibles (VIE) :

- Jeunes de 18 à 28 ans.
- Nationalité française ou européenne.
- Sans casier judiciaire.

Durée maximale du VIE à Temps Partagé : 24 mois sur une période de 36 mois.

Montant de l'aide :

- **Subvention de 5 000 € à 15 000 € par entreprise.**
- L'aide peut couvrir une partie des indemnités du VIE ainsi que les frais liés à son affectation.

VIE à Temps Partagé

Activités et dépenses éligibles :

- Rémunération du VIE
- Frais liés à l'hébergement et à l'affectation en entreprise
- Frais administratifs du programme

Contacts :

IMED - Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement

- 04 91 91 47 72
- info@imedfr.org

Lien vers l'aide :

- <https://les-aides.fr/aide/QFGP3w/imed/vie-a-temps-partage.html>



PACA

VIE à Temps Plein

VIE à Temps Plein

Objectifs et modalités :

Cette aide à pour objectif de :

- Faciliter l'implantation à l'international des entreprises en leur permettant de disposer d'un VIE dédié exclusivement à leur développement export.

Bénéficiaires éligibles :

- **PME** de moins de 250 salariés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€
- Ayant leur siège social ou un établissement secondaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Exerçant une activité de production ou de service
- À jour de leurs cotisations fiscales et sociales
- Ayant obtenu l'agrément de Business France
- Ayant défini une stratégie export sur le pays ciblé

VIE à Temps Plein

Montant de l'aide :

Le Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient le développement international des entreprises en finançant le VIE temps plein par une **subvention** comprise **entre 10 000 € et 15 000 €**.

Activités et dépenses éligibles :

Conditions pour le candidat VIE :

- Âgé de 18 à 28 ans
- De nationalité française ou européenne
- Avec un casier judiciaire vierge

VIE à Temps Plein

Contacts :

IMED - Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement

- 04 91 91 47 72
- info@imedfr.org

Lien vers l'aide :

- <https://les-aides.fr/aide/QFGf3w/imed/vie-temps-plein.html>

CORSE

U Pattu Impresamundu

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Encourager et pérenniser les démarches d'internationalisation des entreprises corses, que ce soit de manière individuelle ou collective.

Bénéficiaires éligibles :

- **TPE et PME** ayant leur siège social ou un établissement secondaire en Corse.
- Entreprises ou groupements d'entreprises engagés dans une démarche d'internationalisation, notamment par la participation à des salons internationaux ou des initiatives similaires.
- Jeunes diplômés spécialisés dans le domaine de l'export et de l'internationalisation.

Les entreprises de négoce doivent disposer d'un contrat d'exclusivité avec le ou les producteurs représentés sur le marché ciblé.

U Pattu Impresamundu

Montant de l'aide :

La **subvention** couvre **entre 30% et 50% des coûts admissibles**, à l'exception des frais de déplacement.

Aide forfaitaire pour les frais de déplacement en fonction de la zone ciblée :

- **Zone Euromed : 600 € par personne.**
- **Zone Grand Large : 1 200 € par personne.**

Plafond de l'aide : **30 000 €** par entreprise et par opération.

Montant de l'aide :

- Pour les entreprises déjà présentes sur les marchés internationaux ("catégorie champion"), un programme prévisionnel pluriannuel d'une durée maximale de 3 ans peut être retenu.
- Pour un salon international en France, **le montant du forfait est de 400 €.**
- Allègement des coûts des prestations Business France : **prise en charge de 80% du coût d'un VIE**, avec un maximum de 2 VIE par entreprise et par an, grâce au fonds de concours à l'internationalisation.

Activités et dépenses éligibles :

- Participation à des salons internationaux, y compris ceux se déroulant en France.
- Missions de prospection internationales.
- Frais de déplacement liés à ces missions.
- Actions de professionnalisation pour améliorer la prospection de clients étrangers.
- Investissements immatériels réalisés avec l'aide de prestataires spécialisés pour accompagner l'entreprise dans sa démarche d'internationalisation.
- Embauche de stagiaires issus d'établissements de formation régionaux, suivant un cursus lié à l'internationalisation des entreprises, pour des missions n'excédant pas 12 mois

U Pattu Impresamundu

Contacts :

Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC)

- 04 95 50 91 00

Liens vers l'aide :

- <https://les-aides.fr/aide/cFFP3w/adec/aides-au-developpement-international-u-pattu-impresamundu.html>
- <https://www.fonds-publics.fr/aides/u-pattu-impresamundu-aide-a-l-internationalisation>



CORSE

Cors'Export

Objectifs et modalités :

Cette aide vise à :

- Soutenir financièrement les entreprises dans leurs opérations de promotion et leur participation à des événements internationaux (foires, salons) dans le cadre d'une démarche export.

Bénéficiaires éligibles :

- Toutes les entreprises implantées en Corse souhaitant développer leur activité à l'international.

Montant de l'aide :

Subvention couvrant **jusqu'à 50% des dépenses éligibles** pour des opérations de promotion et de participation à des événements internationaux.

Activités et dépenses éligibles :

- Frais liés à la promotion internationale.
- Participation à des foires et salons internationaux.

Contacts :

Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC)

- 04 95 50 91 00

Lien vers l'aide :

- <https://mesaidespubliques.infogreffe.fr/aides/soutenir-demarche-exportation-corsexport>